

Séance du mardi 13 avril 2021

Date de la convocation : 07/04/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Guy GALTIER,

Membres en exercice : 35

Présents : 29

Votants : 34

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL

Représentés : Maxime ATGER, Jean-Luc GOAREGUER, Patrice MONTEIL, Murielle TEISSEDE, André THEROND, Didier VIGOUROUX

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Christian PASCON

DE_2021_001 - Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMPLET - SPANC

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Guy GALTIER délibérant sur le compte administratif SPANC de l'exercice 2020 dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 635.87				3 635.87
Opérations de l'exercice	34 225.08	55 370.00			34 225.08	55 370.00
TOTAUX	34 225.08	59 005.87			34 225.08	59 005.87
Résultat de clôture		24 780.79				24 780.79
			Restes à réaliser			
			Besoin/excédent de financement			24 780.79
			Pour mémoire : virement à la s			

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
24 780.79	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Vice-Président,
Guy GALTIER

